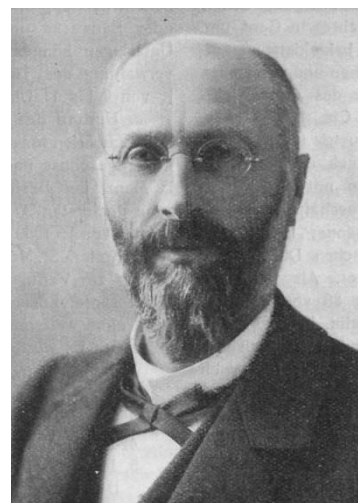


## La construction de la ligne du Tacot : des italiens à La Chenalotte

Les travaux de ligne du Tacot entre Morteau et Tréviillers commencent en 1903 avec deux années de retard. L'entreprise de Julien Chappuis, un ingénieur suisse<sup>1</sup> pionnier du chemin fer<sup>2</sup> qui dirige les travaux<sup>3</sup>, fait appel à une main d'œuvre issue de l'immigration, essentiellement italienne, pour les importants et harassants travaux de terrassement et de maçonnerie comme en témoignent les nombreuses demandes de déclaration de résidence signées par le maire François Mougin (Charquemont, 18.08.1867 – Gondreville-La-Franche, 11.02.1955).



En exécution à la loi du 08 août 1893, dite de « *protection du travail national* » qui renforce les mesures de sécurité publique, obligatoire pour exercer un métier et signé dans les huit jours suivant leur arrivée, le certificat d'immatriculation, est remis au demandeur. A La Chenalotte, en 1903 et 1904, 23 étrangers font la demande auprès de François Mougin. Parmi ces 23, 22 sont de nationalité italienne : 15 arrivent en 1903 l'année où débutent les travaux, puis 6 en 1904 et 1 en 1905.

D'après le registre, le premier qui se présente au maire, est Giacconio Garnoldi. Marié, ce père de famille de trois enfants, né le 10 avril 1862, âgé donc de 41 ans, est manoeuvre. Le 20 mars, un maçon, Marinello Bernado, originaire de la région de Bologne, le 12 avril, c'est un terrassier, Martino Premaor. En Juin 1903, 10 italiens rencontrent François Mougin pour obtenir ce certificat : 2 journaliers<sup>4</sup>, 1 maçon<sup>5</sup>, 1 manoeuvre<sup>6</sup>, 3 mineurs<sup>7</sup>, 3 terrassiers. Parmi ceux-là, 5 arrivent le 25 juin dont le père et le fils : Pietro Marcacci, né à Lizzano in Belvedere le 21 novembre 1850, terrassier arrive avec son fils, Cleto, mineur, seulement âgé de 16 ans.

Durant l'été 1903, les arrivées se succèdent - le 05 juillet, un ouvrier<sup>8</sup>, le 18 du même mois un manoeuvre et le 17 août un autre terrassier<sup>9</sup> - puis s'arrête avant de reprendre au printemps de l'année suivante : 6 entre le 07 mars et le 23 avril dont 4 le même jour le 07 mars<sup>10</sup>, pour réaliser les difficiles travaux de terrassement qui se font à la main à l'aide des bœufs tirant des wagonnets. Un autre arrive le 23 avril<sup>11</sup>. Entre les deux, un mineur rejoint cette communauté italienne le 17 avril<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> Il naît à Rivaz, dans le canton de Vaud, le 15 septembre 1846. Il décède à Lausanne le 03 avril 1929.

<sup>2</sup> Julien Chappuis réalise d'importantes constructions ferroviaires et hydrauliques en Suisse et à l'étranger, dont l'écluse-barrage de Méricourt (Pas-de-Calais, 1880-1883), les usines électriques du Rhône à Genève (1884-1889) et Saint-Maurice (1902-1904), les lignes de chemin de fer Visp-Zermatt (1889-1891), Monistrol-Montserrat en Espagne (1891-1892) et Chamonix-Montenvers en France (1904-1907), le canal et le port d'Interlaken (1891-1892) et le pont de chemin de fer d'Eglisau (1895-1897). Il monta également des projets pour une ligne de chemin de fer Beyrouth-Damas et une "domestication" du Dniepr en Russie. Source : dictionnaire historique de la Suisse - DHS

<sup>3</sup> l'un des concessionnaires de la ligne avec Emile Georges Schlumberger, un banquier bisontin

<sup>4</sup> Giovanni Verri, Umberto d'Andrea Ferranti

<sup>5</sup> Dominique Danzero

<sup>6</sup> Charles Dallago

<sup>7</sup> Joseph Berino, Giuseppe Saccho, Cleto Marcacci

<sup>8</sup> Giuseppe Berrini

<sup>9</sup> Antoine Savini

<sup>10</sup> Garbal Volonti, Alexandro Rudi, Rodolphe Macchi, Angelo Borsani

<sup>11</sup> Giovanni Raimondo Calamona

<sup>12</sup> Antonio Salvi

La venue de cette population, d'hommes à grande majorité célibataires<sup>13</sup>, plutôt jeune - la moyenne d'âge est de 33 ans<sup>14</sup> - engendre quelques incidents relevés dans la presse régionale toujours friande de faits divers.

Le premier se passe en juillet 1903, soit quelques mois seulement après le commencement des travaux. « *La Dépêche républicaine* » le relève dans son édition du 30 juillet 1903 :



*« Le Russey – énergièmes – on nous écrit : les ouvriers de la ligne ferrée en construction de Morteau à Maîche se sont mis en grève sur le tronçon de la voie qui avoisine La Chenalotte. Avant-hier, après de copieuses libations, ces énergièmes se sont mis à la recherche de leurs patrons ou de leurs chefs de chantier. Ne les trouvant pas, ils déchargèrent leur rage folle quelques têtes de bétail appartenant à des habitants de La Chenalotte, et qui étaient au pâturage. Armés de couteaux, ils leur firent de nombreuses blessures par tout le corps et crevèrent la panse à de belles vaches laitières des troupeaux de Mme Deleule M. Maillot, M. Renard et de M. Paul Ballanche. La gendarmerie du Russey, prévenue a arrêté cinq de ces malandrins et les a dirigés sur Montbéliard. Heureusement que des faits de ce genre sont rares ».*

Comme le relève le « *Pays de Montbéliard* » le 24 septembre 1903, les 4 coupables, Dominique Caratto, 21 ans, Stéphane Oliverd, 25 ans, Jean Perlo, 19 ans, Joseph Raviola, 19 ans, quatre terrassiers sont condamnés par le tribunal correctionnel le 19 septembre 1903 pour destruction sans nécessité de plusieurs bestiaux et dommage à la propriété mobilière d'autrui, à 1 mois de prison et 11 Fr. d'amende<sup>15</sup>.

Cet acte est rappelé par François Mougin lors du Conseil municipal du 01 décembre 1903 :

*« le 20 juillet 1903, 4 vaches dont les propriétaires habitent la commune de La Chenalotte, ont été frappées à différentes places avec des couteaux par des italiens ouvriers sur la ligne du chemin de fer, qu'on a obligé de faire venir le vétérinaire M. Chappuis de Morteau ».*

Les frais de vétérinaire, qui s'élèvent à 15 Fr., sont réglés par la commune.

Durant le même été, quelques jours plus tard, un vol est signalé le 09 août dans le quotidien « *Le Pays de Montbéliard* » et le suspect habite La Chenalotte

*« Noël-Cerneux – on nous écrit : Vol- Le sieur Mobili Pompéo, âgé de 23 ans, terrassier, demeurant au hameau des Coires, commune de Noël-Cerneux, ne travaillait pas étant malade. Le 6 courant, vers 1h ½, il quitta la chambre où il loge pour aller se promener sur le chantier où il travaille. A son retour, il constata qu'on était entré dans sa chambre par la fenêtre.*

<sup>13</sup> 22 sur 23 sont célibataires.

<sup>14</sup> 7 ont 25 ans ou moins, 8 entre 25 et 35, 3 entre 35 et 45 ans, 4 de plus de 45 ans

<sup>15</sup> D'après « *Le Pays de Montbéliard* » du 24 septembre 1903

*Il visita sa valise qui était fermée et dont la clé était dans un veston suspendu au mur et il constata la disparition d'une somme de 110 Fr. Il porta ses soupçons sur un individu habitant à La Chenalotte que des voisins ont vu rôder autour de la maison. Il porta plainte. A la suite d'une perquisition et de l'interrogatoire de l'auteur soupçonné du vol, celui-ci dut avouer son larcin et rendre l'argent qu'il avait caché. C'est un nommé Ruffini Squillio, âgé de 24 ans, terrassier né à Veto (Italie) demeurant à La Chenalotte où il travaille. Il fut arrêté et a été conduit à la prison de Montbéliard ».*

Le 13 septembre 1903, les lecteurs du « *Petit comtois* » peuvent lire

*« qu'un vol de deux chemises, estimées 8 Fr., a été commis au préjudice du sieur Poncet, aubergiste. Un sieur X, ouvrier terrassier qui était en pension dans cette auberge, est parti sans payer le montant de sa pension ».*

Trois semaines après, le 02 octobre, Antoine Magnetti, sujet italien, est condamné par défaut à un mois de prison pour vol<sup>16</sup>.

La fin de l'année 1903 se termine par la mort le 16 novembre de Pierre Porchietto<sup>17</sup>, terrassier âgé de 22 ans, né en Italie demeurant à La Chenalotte. Plusieurs journaux publient ce fait divers comme « *Le Pays de Montbéliard* » du 19 novembre 1903 :

*« Le Russey – On nous écrit : Rixe grave. Mort d'homme. Le 15 courant, dans la soirée à la cantine Roza, plusieurs italiens jouaient à la mora, sorte de jeux de cartes que l'on joue principalement en Italie. Quand une discussion éclata et dégénéra en rixe.*

*Le sieur Porchietto Pierre, âgé de 22 ans, terrassier, né à Racconzoni (Italie), demeurant à La Chenalotte a reçu un coup de couteau au bas-ventre, lui faisant une énorme blessure par où sortaient les intestins ; un autre coup au visage ; et un troisième au côté extérieur de la cuisse gauche. Ces trois coups paraissent avoir été donnés avec un instrument tranchant. Porchietto a été transporté à l'hôpital de Morteau où il expira le lendemain, lundi 16 à 11 heures du matin.*

*A la suite de ces faits, le nommé Gindro Pierre, âgé de 31 ans, casseur de pierres, a été arrêté, il porte également une blessure légère derrière l'épaule gauche. Il est inculpé d'avoir porté le coup ayant occasionné la mort de Porchietto. Le nommé Roza Louis, chef de chantier et cantinier au Russey, porte une légère blessure sous le bras gauche, la manche de sa flanelle était toute ensanglantée et tous ses effets étaient transpercés à l'endroit de sa blessure. Gindro a été dirigé sur Montbéliard pour y être écroué ».*

et « *La Dépêche républicaine* » à la même date. Selon ce dernier quotidien :

*« La Chenalotte – Rixe entre Italiens. Mort d'un homme. On nous écrit : le 15 courant, vers 8 heures ½ du soir à la cantine tenue par le nommé Roza Louis, plusieurs ouvriers italiens et un ouvrier français le nommé David Louis, casseur de pierres au Barboux, buvaient ou jouaient à la mora, sorte de jeu très couru en Italie.*

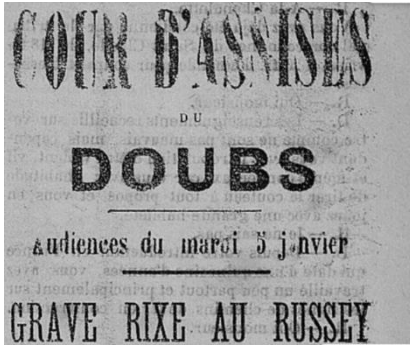
*Une discussion éclata entre eux et dégénéra bientôt en rixe sanglante car les couteaux entrèrent en jeu. Le nommé Porchietto Pierre, âgé de 22 ans, terrassier, né à Racconzoni, demeurant à La Chenalotte, a reçu un coup de couteau au bas-ventre, lui faisant une énorme blessure, d'où s'échappaient les intestins, un autre coup au visage et un troisième au côté extérieur de la cuisse gauche. Les nommés Diani, Gindro et Roza portent aussi des*

---

<sup>16</sup> D'après « *La Dépêche républicaine* » du 05 octobre 1903

<sup>17</sup> En réalité Pierre Porcetti d'après le registre de l'état civil de Morteau :

*blessures graves. Diani et Porchietto ont été transportés à l'hôpital de Morteau. Le dernier est mort le lundi 16 courant, à 11 heures du matin, des suites des terribles blessures qu'il avait reçues. A la suite de ces faits, le nommé Gindro Pierre, âgé de 31 ans, casseur de pierres, a été arrêté et écroué à la prison de Montbéliard. Il porte une blessure légère derrière l'épaule gauche. Il est inculpé d'avoir porté le coup ayant occasionné la mort de son compatriote. La montagne est devenue une petite Calabre ».*



Ce même quotidien, tout comme « *Le Petit comtois* », après avoir annoncé dans son édition du 31 décembre 1903 la date de l'audience, les noms des comparants et ceux du substitut du procureur général ainsi que des avocats<sup>18</sup>, donne le mercredi 06 janvier 1904 dans ses colonnes en première page, tous les détails de l'audience de cette affaire sous le titre « *cour d'assises du Doubs – audiences du mardi 05 janvier : grave rixe au Russey : en jouant à la « Mora » - Sanglante bagarre, - Lardé à coups de couteau. – Gindro n'avait pas de couteau. – Témoignages accablants – Un spadassin dangereux – Réquisitoire et plaidoiries.*

Né le 06 septembre 1872 à Rivarossa dans la province de Turin, arrivé en France à l'âge de 16 ans, celui qui a toujours travaillé sur les lignes de chemin de fer en construction, a satisfait à la loi du 8 août 1893 sur les étrangers et après une « *légère condamnation à l'amende pour coups et blessures* » à Saint Claude le 8 février 1898, Pietro Vincenzo Gindro, casseur de pierre demeurant à La Chenalotte, est condamné à deux ans d'emprisonnement. Quant à l'autre accusé, François Diani, terrassier au Russey, il est acquitté et mis en liberté immédiate.

Enfin, en décembre 1904, c'est un italien qui est victime d'une agression. Angelo Stefanetti reçoit un coup de bouteille sur la tête. Le Suisse, Guillaume Walkes, sort de l'anonymat avec ce fait divers. Une nouvelle fois « *La Dépêche républicaine* » du 22 décembre 1904 le relaie :

*Le Barboux – Brutalité. Le 18 courant, vers 10 heures du soir, le nommé Stefanetti Angelo, terrassier, demeurant au Barboux, se disposait à aller au lit quand, sans provocation aucune, il a été frappé à la tête avec une bouteille par un camarade de la pension où il loge, le nommé Walkes Guillaume, terrassier à La Chenalotte. Stefanetti, craignant de recevoir de nouveaux coups s'enfuit chez sa patronne de pension, qui lui pansa sa blessure, heureusement peu grave. Pendant ce temps, deux autres pensionnaires, témoins de cette brutalité, désarmaient Walkes. Celui-ci avait bu plus que de raison ; il prétend que son camarade l'aurait traité, dans la journée de « sale suisse » ; alors, le prenant pour un anarchiste, il a frappé. C'est une mauvaise excuse. Sur la plainte du blessé, procès-verbal a été dressé contre Walkes.*

Le 18 janvier 1905, le natif de Soleure âgé de 49 ans, qui a « *un assez fort accent allemand* » est condamné à 50 Fr. d'amende<sup>19</sup>.

<sup>18</sup> D'après « *La Dépêche républicaine* », le 31 décembre 1903 : *rôle des assises du Doubs. Deuxième affaire – mardi 03 janvier. 1. Gindro Pietro Vincenzo, casseur de pierres, demeurant à La Chenalotte né le 6 septembre 1872 à Rivarossa, province de Turin (Italie). Coups et blessures ayant occasionné la mort et coups simples. 2. Diani François, terrassier, demeurant au Russey, né le 14 octobre 1874 à Ferno, province de Milan (Italie). Coups et blessures volontaires. Ministère public, M. Alain, substitut du procureur général. Défenseurs : pour Gindro M. Durand pour Diani, Me Brunswick*

<sup>19</sup> Selon « *La Dépêche républicaine* » du 20 janvier 1905 : « *audience correctionnelle du mercredi 18 janvier. Coups. Le nommé Walkès Guillaume, 49 ans, terrassier à La Chenalotte, est prévenu d'avoir porté des coups et fait des blessures à des ouvriers italiens qui logeaient avec lui. Walkès, qui est né à Soleure, a un assez fort accent allemand ; il crie si fort dans son interrogatoire, il fait de tels gestes que le président est obligé de lui enjoindre*

Ces faits divers relatés dans la presse montrent que, certains immigrés travaillent sur le chantier du chemin de fer Morteau – Maîche sans avoir fait de demande de déclaration de résidence auprès du maire bien que les démarches soient obligatoires. Les noms des victimes comme des mis en cause n'apparaissent pas dans les archives communales de La Chenalotte. Dès lors, il est difficile de connaître le nombre d'italiens ayant résidé à La Chenalotte pour la construction de cette voie ferrée. De plus, aucune archive ne précise où et dans quelles conditions ces travailleurs étrangers étaient hébergés.

Mais au-delà de tous ces aspects, les articles publiés dans la presse locale témoignent d'un goût du fait divers, du sensationnalisme qui plus est si des italiens sont impliqués. Ces actes font même dire à l'un des titres de cette presse, d'une manière exagérée que « *la montagne est devenue une petite Calabre* » alimentant ainsi le racisme anti-italien de ce début du siècle. Mais cette énumération des faits divers occulte le travail considérable réalisé par ces immigrés, ces travailleurs pauvres dans des conditions climatiques parfois difficiles et qui a permis à cette région du Haut-Doubs de se développer. Comme l'écrit Jean Cuynet et Jacques Reichard <sup>20</sup>, les travaux « *sont rondement menés* » par l'entreprise Chappuis. La nouvelle publiée le 27 septembre 1903 dans « *Le Petit comtois* » le dit aussi. Mais si l'entreprise qui dirige les travaux est nommée, il n'y a pas un mot pour ces ouvriers...

*« La Chenalotte – Noël-Cerneux : on peut lire ce qui suit dans une correspondance adressée de France au National suisse : ces derniers jours, nous avons porté nos pas dans la vallée du Noël-Cerneux et de La Chenalotte. Le chemin de fer à voie étroite qui doit relier Maîche à Morteau avance beaucoup ; quelques bâtiments de gare sont déjà élevés. Ces édifices sont construits solidement et avec goût. C'est la maison Chappuis, de Nidau, qui dirige les travaux de cette ligne intéressante, qui probablement, sera poussée jusqu'à Trévillers et plus loin encore ».*

**Dimitri Coulouvat**  
**Août 2023**

---

de mettre une sourdine à sa voix et de ne pas injurier les témoins. Il est condamné à 50 Fr. d'amende et aux dépens ».

<sup>20</sup> « *Le tacot : les chemins de fer du Doubs : Pontarlier-Mouthe-Foncine, Morteau-Maîche-Trévillers, Pontarlier-Levier-Andelot-Salins, Pontarlier-Amathay-Besançon* » paru en 2005 aux éditions du Belvédère.